



Centre de  
coopération  
internationale en  
recherche  
agronomique pour le  
développement

# Rapport de mission

Atelier de lancement du programme Appuis  
Intégrés pour le Renforcement des Equipes  
Scientifiques du Sud



24 au 28 mars  
Saly, Sénégal

Michel Havard, Mireille Mourzelas, François Giroux, Philippe Girard

Avril 2008

## Sommaire

Sommaire .....	i
Liste des tableaux .....	i
Résumé .....	ii
1 Introduction .....	1
2 Rappel sur le programme AIRES Sud .....	1
3 L'atelier de démarrage .....	3
3.1 Les projets présélectionnés .....	3
3.2 Le programme de l'atelier .....	4
3.3 Le comité des experts .....	4
3.4 Les entretiens avec les porteurs de projets .....	5
4 Conclusion .....	6
Annexe 1. Calendrier de la mission .....	7
Annexe 2. Termes de référence concernant le programme AIRES-Sud (FSP n°2006-72) 8	
Présentation d'ensemble du programme AIRES-Sud .....	8
<i>Un comité de pilotage</i> .....	8
<i>Un comité des experts</i> .....	9
<i>Le secrétariat exécutif</i> .....	9
<i>L'Agence inter-établissements de la recherche pour le développement (AIRD)</i> .....	10
Prestations attendues de l'IRD .....	10
<i>La gestion de l'appel à projets d'équipe</i> .....	10
<i>L'organisation de l'atelier de démarrage</i> .....	11
<i>Le conventionnement des équipes sélectionnées</i> .....	11
<i>L'organisation du suivi et de l'évaluation scientifique du programme</i> .....	11
<i>La communication</i> .....	12
<i>L'organisation de la réflexion du comité des experts</i> .....	13
<i>La gestion administrative du programme</i> .....	13
<i>La gestion budgétaire du programme</i> .....	14
Annexe 3. Les tableaux .....	15

## Liste des tableaux

Tableau 1. Liste des 33 projets présélectionnés .....	15
Tableau 2. Membres du comité de présélection .....	17
Tableau 3. Autres experts présents à Saly .....	17

## Résumé

AIRES-Sud (Appuis Intégrés pour le Renforcement des Equipes Scientifiques du Sud) est un programme de renforcement de la structuration des équipes de recherche des pays du continent africain et de l'Océan indien relevant de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP). Un Fonds de solidarité prioritaire (FSP) finance ce programme à hauteur de 3 500 000 € pour 48 mois. AIRES-Sud comprend un comité de pilotage commun à celui de CORUS, un comité des experts, composé d'une quinzaine de scientifiques du Sud et du Nord pour le conseil et le suivi scientifique, un secrétariat exécutif confié à l'IRD. L'Agence inter-établissements de la recherche pour le développement (AIRD), exercera pour le projet une fonction de coordination et de conseil. Aucun thème de recherche n'est imposé, mais pour être éligibles, les équipes devront comprendre en leur sein des chercheurs seniors, des chercheurs juniors et des doctorants. Les demandes d'appui des équipes portent sur quatre composantes : le projet de recherche, la diffusion des résultats de recherche, la valorisation socio-économique des recherches et expertise, et le développement des capacités de formation des cadres.

Plus de 200 équipes ont répondu à l'appel à propositions. Le processus d'évaluation a permis de présélectionner 33 équipes pour participer à l'atelier de démarrage de Saly au Sénégal du 23 au 28 mars 2008. Cet atelier qui regroupe le secrétariat exécutif, les membres du comité des experts, et les porteurs de projets présélectionnés, avait pour objectifs de : i) informer les acteurs du contenu du programme AIRES Sud, ii) permettre aux porteurs de projets de finaliser leurs projets, et, iii) demander au comité des experts de faire des propositions au comité de pilotage sur les équipes à soutenir. Les projets présélectionnés, dont 5 sont portés par des femmes, sont répartis entre les pays suivants : Afrique du Sud (1), Algérie (1), Bénin (2), Burkina Faso (4), Cameroun (8), Congo Brazzaville (1), Cote d'Ivoire (3), Ethiopie (1), Gabon (1), Ghana (1), Madagascar (2), Mali (1), Maroc (1), Niger (1), Sénégal (3), Tanzanie (1), Togo (1). Ils portent sur la gestion des ressources naturelles (4), la transformation et qualité des aliments (3), le développement et la gouvernance urbains (7), les pollutions et dépollutions urbaines (4), les maladies animales et humaines (3), les productions végétales et l'agriculture (6), la pisciculture (1), la microfinance (1), les matériaux locaux (2) et la modélisation (2). Chaque projet sera suivi pendant les trois ans par un binôme d'experts qui pourra effectuer des appuis à chaque projet, une à deux fois sur la durée du programme. Ainsi, chaque expert suit 4 projets. Les recommandations générales aux porteurs de projets portent sur le réaménagement budgétaire, un état de l'art plus précis, la valeur ajoutée apportée par ce programme AIRES Sud, l'élaboration d'un plan d'action détaillé par activité sur la première année, les modalités et conditions de partenariats avec les autres acteurs des projets et des révisions sur les outils et méthodes pour mener des actions avec les acteurs (paysans et autres).

Le comité des experts a proposé de soutenir tous les projets présélectionnés, après les révisions demandées dans les recommandations des experts. La décision ultime sur le choix des projets et la composition définitive du Comité des experts revient au Comité de pilotage qui doit se réunir en avril. Le secrétariat en exécutif en concertation avec le comité des experts et les porteurs de projets définira les conditions et modalités de suivi des projets sur la durée du programme.

**Mots clés :** AIRES Sud, projet de recherche, Zone de solidarité prioritaire, atelier de démarrage, Sénégal.

## 1 Introduction

AIRES-Sud (Appuis Intégrés pour le Renforcement des Equipes Scientifiques du Sud) est un programme qui a pour finalité de renforcer la structuration des équipes de recherche des pays du continent africain et de l'Océan indien relevant de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP). Le programme soutiendra des équipes scientifiques autonomes et relativement stabilisées sur des thématiques prioritaires du développement pour qu'elles valorisent leurs travaux auprès de la communauté scientifique et de la société, développent des activités d'expertise, transfèrent leur savoir-faire aux utilisateurs potentiels et participent à la formation des jeunes scientifiques.

Un Fonds de solidarité prioritaire (FSP) finance ce programme à hauteur de 3 500 000 euros pour 48 mois. Il permet d'envisager la sélection d'une trentaine d'équipes scientifiques à l'issue d'une procédure d'appel à projets d'équipe.

AIRES-Sud comprend :

- **un comité de pilotage** commun à celui de CORUS (FSP 2005-44), placé sous la présidence du Directeur de la coopération scientifique et universitaire, qui est chargé de fixer les orientations stratégiques et valider les équipes retenues ;
- **un comité des experts**, composé d'une quinzaine de scientifiques du Sud et du Nord nommés *intuitu personae* par le MAE et géographiquement proches des équipes, pour assurer une fonction de conseil et de suivi scientifique ;
- **un secrétariat exécutif** confié à l'IRD, pour la fonction de suivi scientifique et de maîtrise d'œuvre budgétaire ; il est commun au secrétariat exécutif du programme CORUS ;

L'**Agence inter-établissements de la recherche pour le développement (AIRD)**, dont la création et la gestion ont été confiées à l'IRD par le gouvernement, exercera pour le projet une fonction de coordination et de conseil.

Après un bref rappel sur le programme AIRES Sud, ce rapport présente l'atelier de lancement du programme, le rôle du comité des experts, puis quelques conclusions.

## 2 Rappel sur le programme AIRES Sud

Le programme AIRES Sud vise à consolider l'ensemble des capacités nécessaires à des équipes de recherche autonomes appartenant à des institutions de recherche ou d'enseignement supérieur dans l'exercice des fonctions de recherche, de formation, d'expertise et de transfert. Les pays éligibles sont ceux d'Afrique et de l'Océan indien appartenant à la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo (Démocratique), Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Kenya, Libéria, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao-Tomé et Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zimbabwe.

Pour être éligibles, les équipes devront comprendre en leur sein des chercheurs seniors, des chercheurs juniors et des doctorants. Les institutions dont dépendent les équipes s'engageront à les accompagner tout au long des trois années du projet. Les demandes d'appui des équipes portent sur quatre composantes.

1. Le projet de recherche structure les travaux de l'équipe et engagera un soutien de l'ensemble des activités scientifiques (composantes 2, 3 et 4).

2. La composante « diffusion des résultats de recherche » permet aux membres de l'équipe de parfaire leurs méthodes de rédaction scientifique, de participer à des manifestations scientifiques et de publier des ouvrages en direction de la communauté scientifique ;
3. La composante « valorisation socio-économique des recherches et expertise » soutient les équipes dans leur communication auprès des utilisateurs potentiels de leurs résultats de recherche, renforce leurs capacités d'expertise auprès des pouvoirs publics, de la sphère économique et sociale, et des organismes du développement ; elle les accompagne également dans les collaborations de recherche avec les entreprises, la société civile et les acteurs du développement ;
4. La composante «développement des capacités de formation des cadres» appuie la mise en place par les équipes de modules de formation à la recherche, à la mise en œuvre de thèses en cotutelle et au développement des techniques de formation à distance.

Aucun thème de recherche n'est imposé mais seront d'abord considérées les équipes autonomes et qui travaillent sur des thématiques prioritaires du développement, inscrites dans les politiques scientifiques nationales. Les thèmes de recherche doivent pouvoir préfigurer de possibles retombés opératoires pour les populations africaines, les opérateurs économiques et les décideurs.

La moitié de la somme globale maximale par équipe (90 000 €) sera consacrée au projet de recherche pour financer le fonctionnement des recherches, l'acquisition d'équipements de base et la formation des membres de l'équipe. Les demandes budgétaires doivent être justifiées, et les besoins financiers ainsi que les moyens disponibles pour le projet décrits. Les équipements d'un montant supérieur à 5000 € doivent être justifiés. Les cofinancements doivent être détaillés.

Pour les activités scientifiques, les équipes feront état dans un premier temps de leurs besoins pour chacun des trois volets décrits ci-dessus qui feront l'objet de financements adaptés et successifs. Les demandes de prise en charge seront établies par les équipes, en liaison avec leurs experts référents. La présélection des équipes se fera d'après les critères suivants :

- intérêt scientifique du projet de recherche ;
- pertinence du projet de recherche pour le développement ;
- faisabilité du projet de recherche ;
- cohésion de l'équipe ;
- stabilité de l'équipe ;
- expérience dans le partenariat scientifique régional et international ;
- incidence du projet de recherche sur le renforcement des capacités de l'équipe en termes de recherche, de formation et de valorisation ;
- ouverture de l'équipe vers la sphère socio-économique ;
- engagement de l'institution dont l'équipe fait partie.

L'historique des réalisations de l'équipe permettra d'apprécier la stabilité de l'équipe et son expérience du partenariat. Il devra comprendre :

- le détail des réponses faites à des appels d'offres nationaux et internationaux ;
- les projets retenus et financés ;
- les projets en cours ;
- les partenariats en cours ou passés avec des équipes scientifiques (Sud et Nord) ;
- les formations assurées ;
- les expertises réalisées ;
- les collaborations avec la sphère socio-économique

Plus de 200 équipes ont répondu à l'appel à propositions avant le 30 novembre 2007 auprès du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France du pays de l'équipe, et en envoyant une version de l'ensemble du dossier électronique au Secrétariat Exécutif. Sur la base des critères ci-dessus, le processus d'évaluation a permis de présélectionner 33 équipes pour participer à l'atelier de démarrage de Saly (Tableau 1).

Contact : Sébastien Huber, Chargé de mission, +33 (0)1 48 02 79 14, Aires-sud@ird.fr

### **3 L'atelier de démarrage**

L'atelier de démarrage du programme AIRES Sud, organisé à Saly, Sénégal, du 23 au 28 mars 2008 regroupe le secrétariat exécutif, les membres du comité des experts, et les 33 porteurs de projets présélectionnés. Le secrétariat exécutif, avec l'appui de l'IRD et de l'AIRD, assurera l'organisation sur place de l'atelier, prendra en charge la logistique des déplacements des participants et recherchera le concours de compétences extérieures nécessaires au bon déroulement de l'atelier.

Les objectifs de cet atelier sont les suivants :

- informer les acteurs (experts et équipes de recherche) du contenu du programme AIRES Sud ;
- permettre aux porteurs de projets de finaliser leurs objectifs et plans méthodologiques et de progresser dans l'élaboration de leurs projets « diffusion scientifique », « valorisation socio-économique » et « formation » ;
- permettre aux responsables d'équipes et aux experts de s'approprier les objectifs du projet et ses modalités d'intervention afin de garantir la solidité de la collaboration par la suite ;
- demander au comité des experts de faire des propositions au comité de pilotage sur les équipes à soutenir.

#### **3.1 Les projets présélectionnés**

Les 33 projets présélectionnés, dont 5 sont portés par des femmes, sont répartis comme suit entre les différents pays : Afrique du Sud (1), Algérie (1), Bénin (2), Burkina Faso (4), Cameroun (8), Congo Brazzaville (1), Côte d'Ivoire (3), Ethiopie (1), Gabon (1), Ghana (1), Madagascar (2), Mali (1), Maroc (1), Niger (1), Sénégal (3), Tanzanie (1), Togo (1).

Ces projets portent sur les thèmes suivants :

- gestion des ressources naturelles (4) : gestion des forêts (Bénin), espèces héliophiles (Gabon), gestion strates herbacées (Maroc), essences exotiques en milieu arides (Sénégal) ;
- transformation et qualité des aliments (3) : aliments fermentés (Bénin), huile de palme (Cameroun), lait (Ethiopie) ;
- développement et gouvernance urbaine (7) : gouvernance et pôles de développement urbain (Cameroun : 2, Mali), urbanisation (Congo), population urbaine et exclus (Ghana), urbanisation et crise démographique (Togo), gouvernance au quotidien (Niger) ;
- pollutions et dépollutions urbaines (4) : épuration des eaux (Algérie), dépollution des effluents (Cameroun), pollutions sols (Côte d'Ivoire) ; pollutions air (Tanzanie) ;
- maladies animales et humaines (3) : tsé-tsé (Burkina) ; glossines humaines (Cameroun), HPV (Cameroun) ;
- productions végétales et agriculture (6) : ravageurs cultures maraîchères (Burkina-Faso), ravageurs manioc (Madagascar), jachères améliorées (Côte d'Ivoire), systèmes cucurbités (Côte d'Ivoire) ; matières organiques du sol (Madagascar), microtubérisation macabo (Cameroun) ;

- pisciculture (1) : Afrique du Sud
- microfinance (1) : Burkina
- matériaux locaux (2) : argiles (Burkina), matériels innovants (Cameroun) ;
- modélisation (2) : Sénégal.

Plusieurs projets ont bénéficié de financements dans le cadre des programmes CORUS et AIRES Développement.

### **3.2 Le programme de l'atelier**

Pour ce faire, le programme de travail se décompose comme suit (Cf. calendrier de la mission en annexe :

- présentation du programme de l'atelier par le secrétariat exécutif ;
- présentation des 33 projets présélectionnés par leurs porteurs;
- formation à la valorisation scientifique vers la sphère socio-économique ;
- discussions entre chaque porteur de projet et les deux experts dédiés à cette équipe ;
- ateliers en petits groupes sur les activités scientifiques (composantes 2, 3 et 4) par le secrétariat exécutif ;
- aspects pratiques et administratifs par le secrétariat exécutif : conventions, avenants, évaluation à mi-parcours, plateforme collaborative ;
- restitution par le Président du Comité des experts.

### **3.3 Le comité des experts**

La liste définitive du comité des experts (une quinzaine de scientifiques du Sud et du Nord géographiquement proches des équipes) doit être arrêtée prochainement par le comité de pilotage, de même que la composition du bureau. Sont proposés au poste de président, Henda El Fekih et de vice-présidents, François Giroux et Olanrewaju Smith. Le bureau traite les affaires scientifiques du projet qui ne nécessitent pas de séance plénière et assure les synthèses des évaluations et la relecture des demandes de financement complémentaire des équipes sélectionnées pour leurs projets de « diffusion scientifique », « valorisation socio-économique » et « formation ».

Les experts fonctionneront dans la mesure du possible en binôme Nord-Sud et seront indépendants vis-à-vis des équipes. Chaque expert est impliqué dans 4 projets.

Le comité des experts est notamment chargé :

- de se prononcer sur les termes de l'appel à projets d'équipe en apportant une attention particulière à la complémentarité avec d'autres programmes français de coopération scientifique et de définir la nature des activités « diffusion scientifique », « valorisation socio-économique » et « formation » susceptibles d'être soutenues sur les fonds compétitifs du projet,
- d'adopter des grilles d'évaluation des équipes et des projets de « diffusion scientifique », « valorisation socio-économique » et « formation » qu'elles portent, permettant d'apprécier à l'aide notamment d'indicateurs de résultats si les objectifs fixés sont atteints,
- d'identifier les équipes à soutenir au vu à la fois des rapports d'expertise établis par ses membres et des appréciations portées par les services du MAE ; les experts de l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur pourront être sollicités,
- d'exercer une fonction d'appui/conseil de proximité aux équipes au long cours,
- d'apporter un appui scientifique aux opérations transversales initiées par le secrétariat exécutif,

- d'évaluer en cours de projet et *ex post* les équipes sélectionnées,
- d'évaluer *ex ante* et *ex post* les projets de « diffusion scientifique », « valorisation socio-économique » et « formation » portés par les équipes sélectionnées.

### **3.4 Les entretiens avec les porteurs de projets**

Chaque projet sera suivi pendant les trois ans par un binôme d'experts qui pourra effectuer des appuis à chaque projet, une à deux fois sur la durée du programme (trois ans). Ainsi, chaque expert suit 4 projets, en binôme avec un autre membre du comité des experts. Vu la diversité des thèmes des projets, il est difficile pour les experts de disposer des compétences scientifiques sur l'ensemble des projets qu'ils suivront.

Les projets expertisés par binômes associant les auteurs ciradiens de ce rapport sont les suivants :

- 7190. Valorisation des ferments traditionnels pour l'amélioration de la qualité et de la productivité des aliments fermentés au Bénin porté par le Prof. Joseph Hounouigan du Centre Régional de Nutrition et d'Alimentation Appliquées (CERNA); experts : Olanrewaju Smith, François Giroux ;
- 7182. Value addition in the dairy chain: determinants of pre and post harvest factors on milk production and quality in the central Ethiopian highlands, porté par le Dr. Zelalem Yilma de l'Ethiopian Institute of Agricultural Research.; experts : Olanrewaju Smith, François Giroux ;
- 7190. Etude de la variabilité génétique de l'acidité et de la teneur en acides gras de l'huile de palme: Comment améliorer la qualité alimentaire de ce produit à partir de ces 2 caractères, porté par Georges Frank Ngando Ebongue de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement du Cameroun; experts : Philippe Solano, François Giroux ;
- 7148. Dynamique des espèces héliophiles dans les forêts du Gabon porté par Nestor Laurier Engone Obiang de l'IRET/CENAREST du Gabon.; experts : Pr. Louis-Max Ayina Ohandja, François Giroux.
- 7135. Projet de recherche, de formation et d'information en micro-finance porté par Souleymane Soulama, UFR/Sciences Economiques et de Gestion, Université de Ouagadougou, Burkina Faso ; experts : Fred Eboko, Havard Michel ;
- 7016. Projet anti-salive de tsé-tsé porté par Zakaria Bengaly, CIRDES, Bobo-Dioulasso, Burkina-Faso ; expert : Lamine Gueye, Havard Michel ;
- 7030. Agriculture durable à base de jachères améliorées en zone de savane humide de Côte d'Ivoire (AJAMSA) porté par Ebagnerin Jérôme Tondoh, Centre de Recherche en Ecologie, Abidjan, Côte d'Ivoire ; expert : Mme Oureye Sy, Havard Michel ;
- 7115. Intensification de la production des cucurbites oléagineuses de types africains : cas de *Lagenaria siceraria* (Molina) Standl, porté par Bi Irie Arsène Zoro, Université d'Abobo-Adjamé, UFR-SN 02, Abidjan, Côte d'Ivoire ; experts : Mme Oureye Sy, Havard Michel ;
- 7015. Epuration des eaux par procédé membranaire : modélisation et commande. Université Tiemsén algérie ; experts : Henda El Fekih, Philippe Girard ;
- 7226. Caractérisation physico-chimique et valorisation des argiles du Burkina faso. Université de Ouagadougou Burkina ; experts : Kadidia Sanon, Philippe Girard ;
- 7134. Optimisation de procédés électrolytiques de dépollution des effluents pour la promotion d'un environnement sain. Université de Yaoundé I Cameroun ; experts : Max Ayina, Philippe Girard ;
- 7202. Matériaux naturels innovants pour le futur. ENSP Yaoundé. Cameroun ; experts : Henda El Fekih, Philippe Girard.



Les projets expertisés par Mireille Mourzelas ne figurent pas ci-dessus, car Mireille ne va pas continuer à les suivre ; elle a accepté de faire cette expertise à la demande des organisateurs en absence des experts dédiés.

Concernant le projet antisalive (7016), les deux experts (Lamine Gueye, Michel Havard), n'ayant pas de compétences dans le domaine ont demandé au secrétariat exécutif d'être remplacés pour le suivi de ce projet.

Des entretiens entre les experts et les porteurs de projets, il ressort des recommandations générales permettant aux porteurs d'améliorer leur projet de recherche avant la signature de la convention avec le programme AIREs Sud, et plus particulièrement :

- faire mieux ressortir la nouveauté dans les recherches proposées, les activités de valorisation des acquis antérieurs, et la valeur ajoutée apportée par AIREs Sud ;
- réaménager les budgets, respecter les rubriques et mieux justifier les dépenses en proposant plusieurs proforma pour l'acquisition de gros matériels, en incluant l'installation du site, la mise en route, la formation éventuelle et la maintenance pour 3 ans ;
- élaborer un plan d'action détaillé par activité sur la première année, pour faciliter le pilotage, le suivi et l'évaluation des projets ;
- mieux préciser les modalités de partenariats envisagés avec les acteurs, en terme d'engagement de chacune des parties, d'éthique, de valorisation des résultats, etc. ;
- dans les projets proposant des dispositifs en milieu réel, revoir les dispositifs de recherche avec les acteurs, et compléter si nécessaire les ressources humaines des projets par de nouvelles compétences (agronomes, agro-économistes, sociologues, etc..) ;
- distinguer dans les préoccupations de recherche affichées, ce qui relève de la recherche, de l'expertise et de la valorisation.

Toutes les recommandations ont été consignées dans des rapports écrits qui seront adressés aux porteurs de projet par le Secrétariat Exécutif. Les objectifs à atteindre à l'issue de la première année ont été définis ce qui facilitera la réalisation de la première mission de suivi sur le terrain.

## **4 Conclusion**

Le comité des experts a proposé de soutenir tous les projets présélectionnés, en demandant au préalable aux porteurs de revoir leur projet en tenant compte des recommandations des experts. La décision ultime sur le choix des projets revient au Comité de pilotage qui doit se réunir dans le courant du mois d'avril. Le secrétariat en concertation avec le comité des experts et les porteurs de projets définira les conditions et modalités de suivi des projets sur la durée du programme.

## **Annexe 1. Calendrier de la mission**

### **Samedi 22 mars et dimanche 23 mars :**

Voyages de Yaoundé (François Giroux, Michel Havard), Montpellier (Mireille Mourzelas) et Ouagadougou (Philippe Girard)

### **Lundi 24 mars :** Saly

Arrivée des participants  
Réunion du comité des experts

### **Mardi 25 mars :** Saly

Matin : Ouverture ; Interventions institutionnelles : IRD, MAEE, CRDI, CAMES

Après-midi : Présentation des 33 équipes par leurs représentants

### **Mercredi 26 mars :** Saly

Matin : Présentation des 33 équipes par leurs représentants (suite et fin)

Après-midi : Formation à la valorisation scientifique vers la sphère socio-économique par Mme Berling de la Commission Européenne

### **Jeudi 27 mars :** Saly

Alternance de trois activités concomitantes

- rencontres entre chaque porteur de projet et les deux experts dédiés à cette équipe ;
- visite du centre de recherche IRD de Mbour ;
- ateliers en petits groupes sur les activités scientifiques (volets 2, 3 et 4) par le secrétariat exécutif et S. Fogel.

### **Vendredi 28 mars :** Saly

Matin :

Aspects pratiques et administratifs par le secrétariat exécutif : conventions, avenants, évaluation à mi-parcours, plateforme collaborative

Après-midi : Synthèse des recommandations et restitution de la sélection par le Président du Comité des experts

Clôture

### **Samedi 29 mars :**

Départ François Giroux (Douala) et Philippe Girard (Ouagadougou)

Départ Mireille Mourzelas (Dakar)

### **Lundi 31 mars :**

Départ Michel Havard (Douala)

Réunions de travail à l'Université Cheikh Anta Diop, Dakar (Mireille Mourzelas)

### **Mardi 1 avril :**

Départ Mireille Mourzelas (Montpellier)

## **Annexe 2. Termes de référence concernant le programme AIRES-Sud (FSP n°2006-72)**

### **Présentation d'ensemble du programme AIRES-Sud**

AIRES-Sud (Appuis Intégrés pour le Renforcement des Equipes Scientifiques du Sud) est un programme qui a pour finalité de renforcer la structuration des équipes de recherche des pays du continent africain et de l'Océan indien relevant de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) afin que leurs chercheurs contribuent davantage à la résolution des problèmes de développement qui se posent à l'échelle de leur pays ou région, voire du reste du monde. Il vise à soutenir toutes les capacités qui sont nécessaires aux équipes pour exercer parallèlement des fonctions de recherche, de formation, d'expertise et de transfert. Plus précisément, le programme soutiendra des équipes scientifiques autonomes et relativement stabilisées afin qu'elles :

- développent leurs capacités de recherche sur des thématiques prioritaires du développement,
- fassent valoir les résultats de leurs recherches auprès de la communauté scientifique nationale, régionale et internationale,
- portent à la connaissance de la société les résultats de leur recherches, développent des activités d'expertise et transfèrent leur savoir-faire aux utilisateurs potentiels,
- participent à la formation des jeunes scientifiques et futurs cadres pour que ces derniers contribuent au développement de leur pays ou région.

L'autorisation de programme ouverte sur les disponibilités du FSP (Fonds de solidarité prioritaire), par décision ministérielle n°3383 du 1<sup>er</sup> décembre 2005, d'un montant de 3 500 000 euros et d'une durée de 48 mois, permet d'envisager la sélection d'une trentaine d'équipes scientifiques à l'issue d'une procédure d'appel à projets d'équipe.

Le rapport de présentation, approuvé par le comité des projets du FSP le 5 décembre 2006, prévoit une répartition des responsabilités de la manière qui suit.

#### ***Un comité de pilotage***

Le comité de pilotage est chargé de fixer les orientations stratégiques. Présidé par le Directeur de la coopération scientifique et universitaire, il est constitué sous sa responsabilité de :

- quatre représentants du ministère des Affaires étrangères (MAE),
- deux représentants du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
- trois personnalités scientifiques africaines, sur propositions du Secrétariat du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD),
- un représentant de l'Académie des Sciences,
- un représentant de la Conférence des Présidents d'Université,
- un représentant de l'Agence inter-établissements de la recherche pour le développement (AIRD).

Ce comité de pilotage, commun à celui du programme de COopération pour la Recherche Universitaire et Scientifique CORUS (FSP N°2005-44) dans le but de renforcer la cohérence des outils d'appui à la recherche au Sud, se réunit régulièrement à l'initiative du ministère des Affaires étrangères, qui établit l'ordre du jour des réunions. Sont conviés à assister aux réunions du comité de pilotage en tant qu'observateurs, le Président du comité des experts AIRES-Sud (ou son représentant), le Secrétaire exécutif AIRES-Sud/CORUS et le Secrétaire exécutif de l'Agence de l'IRD (AIRD).

Le comité de pilotage :

- examine les objectifs et les modalités de mise en œuvre du projet,
- valide la liste des équipes retenues pour recevoir les appuis du projet,
- se prononce sur les rapports annuels établis par le secrétaire exécutif.

### **Un comité des experts**

Le comité des experts assure une fonction de conseil scientifique. Il est composé d'une quinzaine de scientifiques du Sud et du Nord géographiquement proches des équipes. Les experts sont nommés *intuitu personae* par le MAE après qu'ait été lancé par le secrétariat exécutif un appel à experts auprès des structures d'appui à l'enseignement supérieur et à la recherche au Sud, notamment l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), la Fondation Internationale pour la Science (FIS), l'IRD, le CIRAD, le réseau des Instituts Pasteur et les Services de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) des ambassades de France. Ces experts fonctionneront dans la mesure du possible en binôme Nord-Sud et seront indépendants vis-à-vis des équipes.

Elu en son sein par le comité des experts, le bureau est composé d'un président et de deux vice-présidents. Le bureau traite les affaires scientifiques du projet qui ne nécessitent pas de séance plénière et assure les synthèses des évaluations et la relecture des demandes de financement complémentaire des équipes sélectionnées pour leurs projets de « diffusion scientifique », « valorisation socio-économique » et « formation ».

Le comité des experts est notamment chargé :

- de se prononcer sur les termes de l'appel à projets d'équipe en apportant une attention particulière à la complémentarité avec d'autres programmes français de coopération scientifique et de définir la nature des activités « diffusion scientifique », « valorisation socio-économique » et « formation » susceptibles d'être soutenues sur les fonds compétitifs du projet,
- d'adopter des grilles d'évaluation des équipes et des projets de « diffusion scientifique », « valorisation socio-économique » et « formation » qu'elles portent, permettant d'apprécier à l'aide notamment d'indicateurs de résultats si les objectifs fixés sont atteints,
- d'identifier les équipes à soutenir au vu à la fois des rapports d'expertise établis par ses membres et des appréciations portées par les services du MAE ; les experts de l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur pourront être sollicités,
- d'exercer une fonction d'appui/conseil de proximité aux équipes au long cours,
- d'apporter un appui scientifique aux opérations transversales initiées par le secrétariat exécutif,
- d'évaluer en cours de projet et *ex post* les équipes sélectionnées,
- d'évaluer *ex ante* et *ex post* les projets de « diffusion scientifique », « valorisation socio-économique » et « formation » portés par les équipes sélectionnées.

### **Le secrétariat exécutif**

Le secrétariat exécutif du projet est confié à l'IRD. Il a une double fonction de suivi scientifique et de maîtrise d'œuvre budgétaire. Dans un souci de cohérence et de mutualisation des moyens, le secrétariat exécutif du programme AIRE-Sud est commun au secrétariat exécutif du programme CORUS. Le secrétaire exécutif, qui est nommé par la Direction générale de l'Institut, travaille en étroite collaboration avec les membres du comité des experts, particulièrement ceux du bureau, et avec la sous-direction de la coopération scientifique et de la recherche du MAE. Il met en œuvre les orientations définies par le comité de pilotage et prépare les travaux du comité des experts.

## ***L'Agence inter-établissements de la recherche pour le développement (AIRD)***

L'AIRD, dont la création et la gestion ont été confiées à l'IRD par le gouvernement, exercera pour le projet une fonction de coordination et de conseil. Les réunions régulières du Conseil d'orientation de l'Agence rassemblent des représentants d'institutions multilatérales des pays du Sud, des représentants d'institutions de recherche françaises, des représentants de l'IRD et des personnalités qualifiées du Nord et du Sud retenues pour leur connaissance des enjeux de la recherche pour le développement. L'AIRD constitue donc un lieu privilégié pour que le projet y soit présenté à l'issue de sa phase préparatoire afin de repérer les activités qui pourront faire l'objet d'une coopération. A mi-parcours du projet, une seconde présentation permettra de faire le point du niveau des coopérations qui auront pu être nouées et de réfléchir de quelles manières remédier aux éventuelles faiblesses constatées dans ce domaine. Pour accroître la portée de l'information, l'AIRD devra permettre la présence d'observateurs exceptionnels (tels que des représentants de l'AUF, de l'AFD, de la FIS...) à des réunions de son Conseil d'orientation.

### **Prestations attendues de l'IRD**

L'IRD assurera le secrétariat exécutif du programme AIRE-Sud, en charge du suivi scientifique et de la maîtrise d'œuvre budgétaire.

Les prestations attendues sont les suivantes : la gestion de l'appel à projets d'équipe, l'organisation de l'atelier de démarrage, le conventionnement des équipes sélectionnées, l'organisation du suivi et de l'évaluation scientifique, la communication inhérente au programme AIRE-Sud, l'organisation de la réflexion à conduire au sein du comité des experts, la gestion administrative et la gestion budgétaire du programme.

#### ***La gestion de l'appel à projets d'équipe***

Les équipes scientifiques qui constitueront le programme AIRE-Sud objet de la présente commande seront sélectionnées à travers une procédure d'appel à projets. L'IRD assurera la gestion de cet appel à projets d'équipe, qui comprend les étapes suivantes :

- la prise en charge de l'appel à experts du Sud et du Nord localisés en Afrique : rédaction, diffusion, recueil des candidatures, analyse,
- la préparation des termes de référence de l'appel à projets d'équipe sur la base des objectifs définis par le MAE et en s'appuyant sur les avis et recommandations d'experts AIRE-Sud,
- la définition du calendrier de l'appel à projets d'équipe : ouverture, fermeture, expertise des propositions reçues, pré-sélection, sélection finale,
- le lancement de l'appel à projets d'équipe notamment par la mise en ligne du document des termes de référence sur internet et par une diffusion électronique auprès des grandes institutions africaines de recherche et d'enseignement supérieur ; ce lancement se fera en étroite coordination avec la sous-direction de la coopération scientifique et de la recherche du MAE, qui en avisera par télégramme diplomatique l'ensemble des SCAC d'Afrique et de l'Océan indien,
- la gestion des dossiers de propositions transmis par les SCAC : enregistrement des dossiers, vérification de la conformité aux termes de référence, transmission aux experts en charge de l'évaluation, collationnement des résultats de l'expertise et confection d'un tableau récapitulatif des projets notés,
- l'archivage des dossiers reçus.

### ***L'organisation de l'atelier de démarrage***

Les responsables des équipes présélectionnées aux vues de leurs potentialités repérées dans les dossiers de propositions, ainsi que les experts AIRE-Sud, seront réunis au cours d'un atelier de démarrage dont l'objectif est de permettre aux porteurs de projets de finaliser leur objectifs et plans méthodologiques et de progresser dans l'élaboration de leurs projets « diffusion scientifique », « valorisation socio-économique » et « formation ». Cet atelier permettra aux responsables d'équipes comme aux experts de s'approprier les objectifs du projet et ses modalités d'intervention et garantira la solidité de la collaboration par la suite. A l'issue de l'atelier, le comité des experts rendra ses conclusions définitives sur les équipes à soutenir.

En s'appuyant sur les services compétents de l'IRD et de l'AIRD, le secrétariat exécutif assurera l'organisation sur place de l'atelier, prendra en charge la logistique des déplacements des participants et recherchera le concours de compétences extérieures nécessaires au bon déroulement de l'atelier.

### ***Le conventionnement des équipes sélectionnées***

Le secrétariat exécutif notifiera les résultats de l'appel à projets aux équipes candidates, selon les indications du comité des experts et après validation par le comité de pilotage.

En s'appuyant sur les services compétents de l'IRD, le secrétariat exécutif établira des conventions de collaboration pluriannuelles, élaborées selon un modèle-type, avec les institutions de recherche ou d'enseignement supérieur qui se déclareront tutelles des équipes retenues. Ces conventions de collaboration mentionneront les obligations et devoirs des deux parties envers les équipes AIRE-Sud, en particulier les facilités octroyées par l'institution du Sud aux équipes en termes de moyens matériels et de ressources humaines, les conditions de gestion des subventions AIRE-Sud par l'institution du Sud, les modalités de versement par tranche des subventions par l'IRD, les modalités de suivi scientifique par les experts AIRE-Sud, les rapports scientifiques et financiers à produire, les questions de propriété intellectuelle et de confidentialité.

Une convention de subvention sur 3 ans, élaborée selon un modèle-type, sera ensuite établie avec chaque équipe retenue représentée son responsable. Ces conventions de subvention stipuleront les contrats scientifiques des équipes dans toutes leurs dimensions (« capacités de recherche », « diffusion scientifique », « valorisation socio-économique » et « formation »), le ou les opérateurs en charge de la gestion de la subvention et sa répartition budgétaire. Le secrétariat exécutif mettra en place la première tranche de financement (50% de la subvention) dès les conventions de subvention signées des deux parties.

Des avenants à ces conventions de subvention seront rédigés au décours du projet dans le cas où les équipes obtiennent un complément de financement pour les activités éligibles aux fonds compétitifs du projet (cf. 2.4.).

### ***L'organisation du suivi et de l'évaluation scientifique du programme***

Il importe que les projets de renforcement des capacités scientifiques soient conduits dans le respect des critères sur la base desquels ils ont été conventionnés. Deux démarches seront opérées parallèlement sous la responsabilité du secrétariat exécutif : d'une part, les évaluations scientifiques intermédiaires et finale et d'autre part, le suivi longitudinal du projet.

A un an et deux ans de la date de versement de la première tranche, les responsables d'équipe remettront un rapport scientifique d'étape selon un modèle établi par le secrétariat exécutif et adopté par le comité des experts qui comportera trois parties : le rapport d'activité

de l'année écoulée et le programme réactualisé de l'année suivante, un volant d'indicateurs de résultats et d'indicateurs d'impacts, une « enquête de satisfaction ». L'évaluation sera effectuée par les deux experts du comité AIRE-Sud désignés lors du conventionnement du projet, qui jugeront de la qualité scientifique intrinsèque des résultats produits et de leur adéquation aux objectifs du programme. Les fiches d'évaluation seront transmises au secrétariat exécutif qui, en liaison avec le bureau du comité des experts, décidera de la poursuite, de la réorganisation ou de l'arrêt du soutien.

La seconde tranche (40%) sera versée sur demande du responsable d'équipe sous réserve d'une évaluation intermédiaire positive et d'une consommation d'au moins 80% du montant des crédits de la première tranche.

En fin de conventionnement, les responsables d'équipe remettront au secrétariat exécutif un rapport scientifique portant sur le renforcement de leurs capacités scientifiques sur les 3 années de soutien, selon un modèle établi par le secrétariat exécutif et adopté par le comité des experts. Le secrétariat exécutif procèdera alors au versement des 10% restant de la subvention et notifiera aux intéressés les résultats de l'évaluation.

Le bureau du comité des experts a en charge la synthèse des évaluations à un an et à deux ans, ainsi que celle au terme du projet.

Le suivi longitudinal est assuré par le secrétariat exécutif à l'aide d'une base de données technique et comptable commune au projet CORUS. En parallèle du suivi annuel des équipes par les deux experts de proximité, le secrétariat exécutif effectuera des missions de supervision, conjointes avec celles de CORUS si possible, auprès d'un échantillon d'équipes parmi celles rencontrant le plus de difficultés. Les missions sur place ont pour but de vérifier que le projet se déroule dans les conditions prévues, d'identifier les problèmes qui se posent aux équipes et de faire des propositions pour y remédier. En outre, les experts pourront apporter un soutien aux équipes dans la formulation de leurs demandes de soutien complémentaire pour leurs activités de diffusion des résultats de recherche dans les communautés scientifiques, de valorisation des résultats de recherche auprès de la société civile et des opérateurs économiques et du développement, et de mise en place de formations à la recherche.

La mise en œuvre des activités « diffusion scientifique », « valorisation socio-économique » et « formation » sur les fonds compétitifs du projet est assurée par le secrétariat exécutif. Les termes de référence seront élaborés par le comité des experts. Les demandes de financement spécifique avec une présentation fine de l'activité seront examinées par les experts de proximité dont les avis seront complétés par le membre du bureau des experts en charge de l'activité en vue d'assurer une cohérence globale d'appui par type d'activité. Chaque activité acceptée pour financement fera l'objet d'un avenant à la convention de subvention de l'équipe et donnera lieu à la remise d'un rapport technique et financier.

Les fonds incitatifs pour les activités « diffusion scientifique », « valorisation socio-économique » et « formation » pourront être mobilisés directement par l'IRD pour la mise en œuvre de formations transversales, d'ateliers thématiques ou méthodologiques. Outre leurs stricts objectifs scientifiques, ces événements visent à la mise en réseau des équipes du projet, à un meilleur management du projet (suivi et auto-évaluation), à assurer une plus grande visibilité au projet et à travailler en partenariat avec des organismes français et internationaux proposant classiquement ces activités.

### ***La communication***

L'IRD est chargé de la stratégie et des procédures de communication qui seront soumises pour validation au comité de pilotage du projet. Tout acte de communication mentionnera

que AIRE-Sud est un programme du ministère des Affaires étrangères, avec inscription des logos du ministère et de l'IRD.

La communication avec les équipes passera par des échanges directs avec le secrétariat exécutif et au travers des experts de proximité chargés de l'appui/suivi/évaluation des projets d'équipe. Les rencontres régulières organisées à l'échelle du projet avec les représentants des équipes soutenues seront un moyen privilégié pour faire circuler l'information en interne au projet. Aussi, l'IRD mettra en place une plate-forme collaborative (commune avec le programme CORUS) dans un triple but d'information, de facilité de gestion administrative et de mise en réseau des chercheurs du Sud.

*La communication entre l'IRD et le MAE se fera par l'intermédiaire du comité de pilotage et des rapports annuels d'activité élaborés par le secrétariat exécutif, ainsi qu'au travers des échanges réguliers entre le secrétaire exécutif du programme à l'IRD et le coordonnateur à la sous-direction de la coopération scientifique et de la recherche.*

*Pour la communication avec les autres partenaires, le projet disposera d'un outil privilégié : l'AIRD. Les réunions régulières du Conseil d'orientation de l'Agence seront l'occasion pour l'IRD de restituer l'état d'avancement du projet.*

Un site dédié au projet sur la toile, correctement indexé et régulièrement mis à jour pour les informations générales (stratégies, objectifs...) et celles liées à la vie des équipes soutenues, permettra une communication étendue auprès des acteurs œuvrant dans la coopération scientifique. Le secrétariat exécutif assurera également la préparation de la mise en ligne sur le site du ministère des Affaires étrangères et l'alimentation de bases de données (telle que la base SIST du MAE).

*Le secrétariat exécutif est en outre chargé de l'édition d'une plaquette d'information relative au programme AIRE-Sud à diffuser auprès des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, françaises et des pays du continent africain et de l'Océan indien, mais aussi auprès des agences de coopération étrangères, bilatérales et multilatérales. Une note d'information élaborée annuellement sera également largement diffusée.*

La communication extérieure sur les avancées les plus significatives des équipes AIRE-Sud pourra être faite par l'organisation de manifestations par l'IRD.

### ***L'organisation de la réflexion du comité des experts***

Il est de la mission du comité des experts, en liaison entre autres avec le secrétariat exécutif, de mener une réflexion permanente sur le fonctionnement de l'outil de renforcement des capacités scientifiques du Sud que constitue ce programme AIRE-Sud. Les questions à aborder au titre de cette réflexion ne sont pas limitatives. Elles vont de la définition des termes de référence pour les différentes activités scientifiques aux modalités de fonctionnement du comité et d'évaluation des projets d'équipe financés. Le secrétariat exécutif organisera la réflexion du comité des experts et préparera les questions à examiner, sachant que leur inscription à l'ordre du jour relèvera de la responsabilité du bureau du comité des experts.

### ***La gestion administrative du programme***

Ce volet consiste pour l'IRD à prendre en charge les tâches de secrétariat du programme AIRE-Sud. Ces tâches seront assurées par le secrétariat exécutif commun AIRE-Sud/CORUS qui s'appuiera sur les différents services administratifs et de gestion de l'institut, en tant qu'opérateur de recherche et en tant qu'Agence d'objectifs, de programmation et de moyens au service de la recherche pour le développement.



A ce titre, le secrétariat exécutif assurera

- **concernant le comité de pilotage :**
  - l'organisation pratique et matérielle des réunions du comité (à la demande du MAE),
  - l'organisation des voyages des membres du comité de pilotage résidant hors de Paris et la mise à disposition des titres de transport et indemnités correspondants,
  - la diffusion des documents correspondant l'ordre du jour décidé par le Président du comité de pilotage un mois avant les réunions,
  - la rédaction et l'envoi aux membres du comité de pilotage d'un procès-verbal de réunion signé de son Président ;
  
- **concernant le comité des experts :**
  - l'organisation pratique et matérielle des réunions du comité et de son bureau,
  - l'organisation des voyages des membres du comité des experts résidant hors du pays où se dérouleront les réunions et la mise à disposition des titres de transport et indemnités correspondants,
  - la diffusion des documents nécessaires aux travaux du comité un mois avant les réunions,
  - la rédaction et l'envoi aux membres du comité des experts d'un procès-verbal de réunion, avec copie au MAE,
  - l'organisation et la gestion des visites aux équipes des experts ;
  
- **concernant les réunions du Conseil d'orientation de l'AIRD au cours desquelles sera présenté et discuté le projet :**
  - l'élaboration des documents nécessaires à la présentation du projet,
  - l'organisation des voyages des observateurs exceptionnels résidant hors de Paris et la mise à disposition des titres de transport et indemnités correspondants ;
  
- **la pérennité et la conservation de la mémoire du programme AIRES-Sud.**

#### ***La gestion budgétaire du programme***

La maîtrise d'œuvre budgétaire consistera à gérer les crédits correspondant à l'ensemble de la commande (3 440 000 €), regroupés en deux composantes :

- composante 1 : crédits destinés au financement d'une trentaine d'équipes sélectionnées au titre de l'appel à projets AIRES-Sud (2 780 000 €) ; le rôle du secrétariat exécutif sera, via les services de l'IRD compétents, de verser les crédits par tranche aux opérateurs locaux désignés dans les conventions de subvention,
- composante 2 : crédits destinés au suivi scientifique et budgétaire, ainsi qu'à la communication (660 000 €).

## Annexe 3. Les tableaux

**Tableau 1. Liste des 33 projets présélectionnés**

Pays	N°	Titre	Responsable
Afrique du Sud	7070	Sustainable utilisation and conservation of freshwater fish species using the tigerfish ( <i>Hydrocynus vittatus</i> ) of the Jozini Dam and Phongolo floodplains as case study	Nico Smit
Algérie	7015	Epuration des eaux par procédés membranaires : Modélisation et Commande	Brahim Cherki
Bénin (2)	7094	Contribution à la gestion durable de forêts (biodiversité et dynamique) du sud et du centre Bénin	Cossi jean Ganglo
	7190	Valorisation des ferments traditionnels pour l'amélioration de la qualité et de la productivité des aliments fermentés au Bénin	Joseph Hounhouigan
Burkina Faso (4)	7016	Projet anti-salive de tsé-tsé	Zakaria Bengaly
	7135	Projet de recherche, de formation et d'information en micro-finance	Souleymane Soulama
	7226	Caractérisation physico-chimique et valorisation des argiles du Burkina Faso.	Karfa Traoré
	7228	Caractérisation et impact des principaux virus infectant les plantes maraîchères au Burkina Faso	Gnissa Konaté
Cameroun (8)	7003	Structure génétique et parasitologie de <i>Glossina palpalis palpalis</i> dans trois foyers de Trypanosomose Humaine Africaine (THA) au Cameroun ; conséquences épidémiologiques	Flobert Njiokou
	7106	Les enjeux et les défis de la gouvernance urbaine au Cameroun	Emile Hatcheu Tchawe
	7041	Métropolisation de Yaoundé (capitale du Cameroun) et impulsion des pôles locaux de développement	René Joly Assako Assako
	7044	Aspects physiologiques et biochimiques de la micro tubérisation chez <i>Xanthosoma sagittifolium</i> (macabo) et analyse des phénols pariétaux en relation avec <i>Pythium myriotylum</i>	Denis Omokolo Ndoumou
	7134	Optimisation de procédés électrolytiques de dépollution des effluents pour la promotion d'un environnement sain	Emmanuel Ngameni
	7192	Etude de la variabilité génétique de l'acidité et la teneur en acides gras de l'huile de palme : Comment améliorer la qualité alimentaire de ce produit à partir de ces deux caractères.	Georges Frank Ngando Ebongue
	7202	Matériaux Naturels Innovants pour le futur (MANIF)	Louis Max Ayina Ohandja
	7082	Natural Substances and HPV Infection: Early Detection and Antiviral Activity of Cameroonian Medicinal Plant Extract	Mme Rosalie Annie Ngono Ngane
Congo Brazzaville	7208	L'urbanisation de Brazzaville face au réchauffement climatique	Hyacinthe Defoundoux Fila

Pays	N°	Titre	Responsable
Cote d'Ivoire (3)	7030	Agriculture durable à base de jachères améliorées en zone de savane humide de Côte d'Ivoire (AJAMSA)	Ebagnerin Jérôme Tondoh
	7115	Intensification de la production des cucurbites oléagineuses de types africains : cas de <i>Lagenaria siceraria</i> (Molina) Standl.	Bi Irie Arsène Zoro
	7246	Modélisation, optimisation des processus de pollution physico-chimique et de micro-biologie des sols, des eaux usées, des produits halieutiques, suivi de leur traitement par absorption (charbonactivé, argile,...) et par les radicaux hydroxyles électrogénéré	Benjamin Yao
Ethiopie	7182	Value addition in the dairy chain: Determinants of pre and post harvest factors on milk production and quality in the central Ethiopia highlands	Zelalem Yilma
Gabon	7148	Dynamique des espèces héliophiles dans les forêts du Gabon	Nestor Laurier Engone Obiang
Ghana	7054	Vendors with no fixed location in Ghana: Sexual and Reproductive Health Implications	Samuel Nii Ardey Codjoe
Madagascar (2)	7149	Recherche méthodologique sur la caractérisation des matières organiques du sol et des produits résiduaux organiques (PRO) et leur implication dans les cycles de carbone (C), azote (N) et phosphore (P).	Mme Lilia Rabeharisoa
	7004	Epidémiologie moléculaire des bégomovirus impliqués dans la maladie de la mosaïque du manioc à Madagascar : diversité génétique et risques sanitaires	Mme Bakolimalala Rakouth
Mali	7009	La décentralisation au Mali ou le défi de la mobilisation des ressources fiscales : l'apport du SIG dans l'amélioration du recouvrement fiscal à travers l'exemple de la Commune III du District de Bamako et de la Commune urbaine de Sikasso.	Issaka Bagayogo
Maroc	7026	Conservation et valorisation des ressources naturelles des zones sahariennes et subsahariennes par la gestion de la strate herbacée et arbustive pionnière	Mohamed Hafidi
Niger	7032	La gouvernance au quotidien : modes de délivrance des biens et services publics et collectifs au Bénin et au Niger	Abdoulaye Mohamadou
Sénégal (3)	7168	Modélisation probabiliste et Statistique des extrêmes et Gestion de risques: Applications à la biologie, à la climatologie et à l'hydrologie	Aliou Diop
	7212	Introduction d'essences exotiques en milieu aride: conséquences sur la conservation des ressources microbiennes et végétales endémiques du Sahel"	Ibrahima Ndoye
	7240	Modélisation mathématiques et épidémiologique	Mme Marie-Teuw Niane
Tanzanie	7090	Air Pollution and health effects among residents of large cities in Tanzania	Mme Yohana Mashalla
Togo	7125	Dynamiques démographiques, crise économique et mutations des sociétés : accélération et complexification des changements familiaux au Togo	Kokou Vignikin

**Tableau 2. Membres du comité de présélection**

Nom et prénom	Organisme, Pays	Présent à Saly	Adresse électronique
Ayina Ohandja Louis Max	IUT Cameroun	x	oayina@yahoo.fr
Cordonnier Vincent		x	cordonnier@wanadoo.fr
Croizille Julie	IRD France	x	julie.croizille@ird.fr
Duponnois Robin	IRD Sénégal	x	duponnoi@ird.sn
El Fekih Henda	Tunisie	x	henda.elfekih@enit.rnu.tn
Feller Christian	IRD France		christian.feller@ird.fr
Fogel Séverine	IRD MAE	x	Severine.Fogel@diplomatie.gouv.fr
Gueye Lamine	Sénégal	x	lamineg@gmail.com
Hamelin Philippe	IRD France	x	philippe.hamelin@ird.fr
Huber Sébastien	IRD France	x	sebastien.huber@ird.fr
Maraite Henri			henri.maraite@uclouvain.be
Mourzelas Mireille	CIRAD France	x	mireille.mourzelas@cirad.fr
Tidjani Alou Mahaman	Niger	x	tidjanialou@yahoo.fr
Yapi Diahou Alphonse	Université Paris 8 France	x	yapi_diahou@yahoo.fr
Zannad Sonia			sonia.zannad@ird.fr

**Tableau 3. Autres experts présents à Saly**

Nom et prénom	Organisme/pays	Adresse
Olanrewaju Smith	ICRISAT	O.Smith@cgiar.org
Giroux François	MAE/MINESUP Cameroun	Francois.giroux@cirad.fr
Havard Michel	CIRAD/IRAD Cameroun	Michel.havard@cirad.fr
Girard Philippe	CIRAD/IIE Burkina-Faso	philippe.girard@2ie-edu.org
Sy Ouereye	UCAD Sénégal	
Eboko Fred	IRD Cameroun	